



Prestataires de Bilans de Compétences

Demande d'habilitation ou de renouvellement d'habilitation pour être prestataire de bilan de compétences au profit des salariés

Les centres de bilan de compétences font l'objet d'une habilitation régionale annuelle.

Les prestataires qui souhaitent se porter candidats sont invités à remplir un dossier de demande d'agrément.

1. Remplir le dossier de candidature, y joindre l'ensemble des documents demandés dans le volet 5 et l'**envoyer à la délégation régionale** par voie postale ou électronique **avant le 15/10/2013**. Le FAFSEA se réserve le droit de ne pas retenir les candidatures arrivées au-delà de cette date.
2. L'habilitation des centres par la délégation régionale est effectuée aux regards de critères de sélection nationaux (voir grille de critères de sélection).
3. Les listes régionales des centres de bilan de compétences habilités sont publiées avant le 1er janvier de l'année d'habilitation.